



Dexcom, Inc. | Corporate Headquarters
6340 Sequence Drive | San Diego, CA 92121
888.738.3646 | dexcom.com

URGENT : MISE A JOUR OBLIGATOIRE DES APPLICATIONS Dexcom G7 (sous système d'exploitation iOS et Android) et Dexcom G7 Watch (sous système d'exploitation iOS)
US-MF-000010694 – UDI : 00386270001863 (G7 iOS), 00386270005168 (G7 Watch iOS), 00386270001870 (G7 Android)

Description du problème :

Un bug a été identifié dans l'appli version 2.8, et toutes les versions antérieures, pouvant causer un problème où, lorsqu'une erreur de transmetteur se produit, l'appli met fin à la session de capteur et invite l'utilisateur à « démarrer un nouveau capteur » sans fournir d'alerte « capteur en panne ».

Vous utilisez une version plus ancienne de l'appli Dexcom G7, qui peut ne pas fonctionner comme prévu en raison de ce problème.

Risque pour la santé :

Si un utilisateur ne sait pas que la session de capteur s'est terminée, il est possible que la détection d'un événement hyperglycémique ou hypoglycémique soit manquée. Entre la sortie de G7 en octobre 2022 et le 31 mai 2025, 54 684 réclamations ont été reçues en association avec ce problème qui a pu causer ou entraîner des événements indésirables. Parmi celles-ci, aucun accident grave n'a été signalé.

Action obligatoire du client :

La mise à niveau de la version 2.8 ou antérieure de l'appli est obligatoire et vous ne pourrez pas utiliser la version 2.8 de l'appli ou une version antérieure après le **20 août 2025**. Veuillez mettre à jour votre appli maintenant pour continuer à l'utiliser :

1. Appuyez sur **Mettre à jour l'appli** pour accéder à l'App Store
2. Installez la dernière version de l'appli Dexcom G7
3. Ouvrez l'appli Dexcom G7

Si vous avez besoin d'aide, contactez l'assistance technique.

États-Unis : 1-844-478-1600

Mondial : Vous trouverez les coordonnées du service d'assistance technique local sur Dexcom.com

Les réactions indésirables ou les problèmes de qualité rencontrés avec l'utilisation de ces produits doivent être signalés à l'autorité nationale compétente de votre région.



Dexcom, Inc. | Corporate Headquarters
6340 Sequence Drive | San Diego, CA 92121
888.738.3646 | dexcom.com

URGENT : MISE A JOUR OBLIGATOIRE D APPLICATIONS Dexcom ONE+ (sous système d'exploitation iOS et Android)

US-MF-000010694 – UDI : 00386270004307 (Dexcom ONE+ iOS), 00386270004314 (Dexcom ONE+ Android)

Description du problème :

Un bug a été identifié dans la version 1.4 de l'application, ainsi que dans toutes les versions antérieures, qui peut entraîner un problème lorsque, en cas d'erreur de transmission, l'application met fin à la session de capteur et invite l'utilisateur à « démarrer un nouveau capteur » sans afficher l'alerte « capteur en panne ».

Vous utilisez une version plus ancienne de l'application Dexcom ONE+ qui pourrait ne pas fonctionner comme prévu en raison de ce problème.

Risque pour la santé :

Si un utilisateur n'est pas conscient du fait que la session de capteur est terminée, il y a risque d'omission de la détection d'un événement d'hyperglycémie ou d'hypoglycémie. Depuis le lancement du Dexcom ONE+ en février 2024 jusqu'au 31 mai 2025, 373 plaintes ont été reçues en rapport avec ce problème susceptible de provoquer ou d'entraîner des événements indésirables. Aucune blessure grave n'a été signalée.

Action obligatoire pour le client :

La mise à jour de la version 1.4 ou antérieure de l'application est obligatoire et vous ne pourrez plus utiliser la version 1.4 ou antérieure après le 20 août 2025. Mettez dès maintenant votre application à jour pour continuer à l'utiliser :

1. Appuyer sur **Mise à jour de l'application** pour accéder à l'App Store
2. Installer la dernière version de l'application Dexcom ONE+
3. Ouvrir l'application Dexcom ONE+

Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter l'assistance technique.

ÉTATS-UNIS : 1-844-478-1600

Monde entier : Les coordonnées de votre assistance technique locale sont disponibles sur Dexcom.com

Les réactions indésirables ou les problèmes de qualité observés lors de l'utilisation de ces produits doivent être signalés à l'autorité nationale compétente de votre région.